



# Baden-Württemberg

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'INTEGRATION  
SERVICE DE PRESSE

## COMMUNIQUE DE PRESSE

[N° du communiqué de presse]

16.10.2020

### **🦘 Le Robert-Koch-Institut (RKI) classe la Région Grand Est et le Canton de Zurich comme zones à risque / Quarantaine obligatoire pour tous**

#### **Des exceptions s'appliquent entre autres aux séjours courts en Baden-Wurttemberg d'une durée inférieure à 24 heures, aux travailleurs frontaliers, aux étudiants et aux couples**

Jeudi le 15 octobre, le Robert-Koch-Institut (RKI) a classé entre autres la Région Grand Est en France et le Canton de Zurich en Suisse comme zones à risque en raison des taux d'infection élevés qui y ont été constatés, cette mesure entrant en vigueur samedi le 17 octobre. Pour toutes les personnes en provenance de zones à risque et entrant dans le Land Baden-Wurttemberg, l'ordonnance Corona "quarantaine à l'entrée et dépistage" (CoronaVO EQT) s'applique. Un nouveau règlement porte sur la dérogation à l'obligation de quarantaine pour des séjours courts dans le Land Baden-Wurttemberg d'une durée inférieure à 24 heures. Cette modification prend effet ce samedi. Les règlements restent en vigueur jusqu'à la prise d'effet de la nouvelle ordonnance sur la base du modèle d'ordonnance du gouvernement fédéral.

En raison du grand nombre de personnes passant la frontière quotidiennement par la route, les régions frontalières franco-allemandes ainsi que la région frontalière entre la Suisse et l'Allemagne sont particulièrement touchées par cette ordonnance. Le ministre de la santé Manne Lucha a déclaré vendredi le 16 octobre à Stuttgart : "Nous sommes conscients que les mesures de quarantaines sont contraignantes à

Else-Josenhans-Str. 6 · 70173 Stuttgart · Telefon 0711 123-3550 · [presse@sm.bwl.de](mailto:presse@sm.bwl.de)

[www.sozialministerium-bw.de](http://www.sozialministerium-bw.de) · [www.baden-wuerttemberg.de](http://www.baden-wuerttemberg.de)

Informationen zum Schutz personenbezogener Daten unter [www.sozialministerium-bw.de/datenschutz](http://www.sozialministerium-bw.de/datenschutz)

Auf Wunsch werden Ihnen diese auch in Papierform zugesandt.



de nombreux niveaux pour la population concernée. Cela s'applique avant tout aux régions frontalières européennes, qui se sont intégrées de manière exemplaire et qui aujourd'hui n'ont pratiquement plus conscience de l'existence de frontières, ce qui est tout à fait réjouissant". Les règlements équilibrés de la CoronaVO EQT respectent tout particulièrement cette situation. Une obligation fondamentale de quarantaine après l'arrivée en provenance d'une zone à risque serait confrontée à des exceptions différenciées.

Ci-après les principales informations figurant dans l'ordonnance sur la quarantaine :

- L'ordonnance CoronaVO EQT ne règle pas la question de définir qui est autorisé à entrer dans le Land Baden-Wurttemberg et ne décrète pas à plus forte raison de fermetures des frontières. Le Land Baden-Wurttemberg et partant le Ministère des affaires sociales et de l'intégration ne peuvent pas décréter qui est autorisé en République Fédérale Allemande. C'est le gouvernement fédéral qui prend une telle décision, en l'occurrence le Ministère de l'intérieur, sur la base du Code frontières Schengen.
- De ce fait, les frontières resteront ouvertes pour les personnes en provenance de la région frontalière française se rendant dans le Land Baden-Wurttemberg.
- L'ordonnance CoronaVO EQT ne fait que définir les dispositions relatives à la législation sur la prévention des infections, elle règle donc en particulier la question de savoir si des personnes doivent s'isoler à leur domicile (quarantaine) après leur arrivée en Allemagne et dans quelles conditions elles sont dégagées de cette obligation.
- Des **dérogations** à l'obligation de quarantaine sont en particulier prévues pour
  - des personnes en provenance de régions frontalières se rendant dans le Land Baden-Wurttemberg pour moins de 24 heures (plus précisément : en Autriche le Land Vorarlberg, la totalité du territoire de la principauté du Liechtenstein, en Suisse les cantons Appenzell, Aargau, Bâle, Bâle-Campagne, Jura, Schaffhouse, Solothurn, Saint-Gall, Thurgau et Zurich, en France les départements Bas-Rhin et Haut-Rhin),
  - le trafic frontalier de personnes, de marchandises et de transports,
  - des personnes en provenance d'une zone à risque avec une nécessité professionnelle (par exemple travailleurs frontaliers, enfants de classes maternelles, enfants des écoles, étudiants, prestataires d'ouvrages et de services),
  - des traitements médicaux indispensables,

- ainsi que pour des personnes qui n'ont que très peu (moins de 48 heures) séjourné dans la zone à risque.
- De même, des salariés devant entrer dans la zone à risque pour des raisons professionnelles impératives et sans pouvoir le différer, par exemple des monteurs, ne doivent pas se rendre en quarantaine après leur retour en Allemagne. De ce fait, les travailleurs frontaliers et les personnes en formation et faisant la navette sont en particulier dégagés à priori de l'obligation de quarantaine.
- En outre, des personnes mariées ou entretenant une relation stable sont libérées de l'obligation de quarantaine.

Par ailleurs, l'ordonnance CoronaVO EQT autorise des solutions flexibles et adaptées à chaque situation, l'obligation de quarantaine à domicile étant caduque en cas de présentation d'un test négatif (Situation au 16.10.2020).

Le Ministère des affaires sociales et de l'Intégration fait appel à tous les habitants du Land Baden-Wurtemberg, de la région Grand Est et du Canton de Zurich pour qu'ils prennent la prévention des infections très au sérieux et s'imposent de leur propre gré des restrictions allant dans le sens d'une telle prévention. Aux dires du Ministre Lucha : "A l'heure actuelle, tout ce qui est autorisé n'est pas forcément recommandé. Contenir la pandémie est une mission qui ne peut être accomplie que si tout le monde fait preuve de cohésion transfrontalière, au vrai sens du terme."

### **Informations générales**

Vous trouverez l'ordonnance CoronaVO EQT sous le lien : [https://sozialministerium.baden-wuerttemberg.de/fileadmin/redaktion/m-sm/intern/downloads/Downloads\\_Gesundheitsschutz/201016\\_SM\\_CoronaVO\\_EQT.pdf](https://sozialministerium.baden-wuerttemberg.de/fileadmin/redaktion/m-sm/intern/downloads/Downloads_Gesundheitsschutz/201016_SM_CoronaVO_EQT.pdf)

Pour les "questions souvent posées" sur l'ordonnance CoronaVO relative à la quarantaine à l'entrée et au dépistage, voir : <https://www.baden-wuerttemberg.de/de/bibliothek/corona-faq-sammlung/#c110814>

En Anglais : [https://www.baden-wuerttemberg.de/fileadmin/redaktion/m-sm/intern/downloads/Anhang\\_PM/20201016-PM-VO-EQT\\_EN.pdf](https://www.baden-wuerttemberg.de/fileadmin/redaktion/m-sm/intern/downloads/Anhang_PM/20201016-PM-VO-EQT_EN.pdf)